



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-dixième session**  
Point 122 de l'ordre du jour  
**Renforcement du système  
des Nations Unies**

**Note verbale datée du 11 novembre 2015,  
adressée au Secrétaire général par la Mission  
permanente du Monténégro auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

La Mission permanente du Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la déclaration adoptée par le Gouvernement du Monténégro le 22 octobre 2015 à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

La Mission permanente du Monténégro vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies ».



**Annexe de la note verbale datée du 11 novembre 2015  
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente  
du Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À l'occasion de la Journée des Nations Unies, qui correspond cette année au soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation, le Gouvernement du Monténégro a, à sa réunion tenue le 22 octobre 2015, adopté la déclaration suivante :

- Le Monténégro réitère son attachement inébranlable au préambule et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies qui aujourd'hui, comme en 1945, constitue le fondement du droit international et est à la base de l'action de la communauté internationale et des relations entre les États Membres. Le Monténégro est attaché à l'ordre international, qui repose sur le respect des obligations juridiques internationales, en particulier celles découlant de la Charte des Nations Unies.
- Le Monténégro rend hommage à l'Organisation des Nations Unies pour ce qu'elle a accompli et pour les résultats qu'elle a obtenus au cours des 70 dernières années dans la réalisation des idéaux de la Charte. Nous relevons en particulier le rôle et la contribution de l'organisation mondiale dans le maintien et le renforcement de la paix et la sécurité internationales, le développement économique et démocratique, la promotion des droits et des libertés et l'élimination de la pauvreté. À l'avenir, nous aurons plus que jamais besoin d'une Organisation des Nations Unies forte qui soit la pierre angulaire du multilatéralisme, et continue d'apporter des solutions efficaces aux menaces de plus en plus complexes qui pèsent sur le monde.
- Reconnaissant ce besoin croissant, le Monténégro a une conception responsable de la réforme du système des Nations Unies, afin que l'Organisation puisse faire face avec succès aux défis complexes auxquels elle est confrontée. À cet égard, en réunissant tous les organismes des Nations Unies sous le toit de l'Éco-bâtiment des Nations Unies et en promouvant la cohérence et l'efficacité de leurs activités, le Monténégro poursuit la mise en œuvre du concept « Unis dans l'action » dans le pays. Dans le contexte de la réforme de l'Organisation, nous insistons également sur la nécessité d'une réforme rapide et profonde du Conseil de sécurité, afin que sa composition et ses actions soient mieux adaptées aux réalités et défis géopolitiques du monde moderne.
- Le Monténégro demeure profondément attaché au renforcement de la paix régionale et internationale et fermement convaincu que l'approche préventive doit être privilégiée : les méthodes et les instruments pacifiques et diplomatiques sont le meilleur moyen d'apaiser les tensions et de régler durablement les conflits. Le Monténégro s'efforcera d'accroître sa présence et son engagement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pour ainsi contribuer de façon directe à la stabilisation des situations de crise.
- Le Monténégro, qui chérit l'harmonie et la tolérance multiethniques, multiculturelles et multiconfessionnelles qu'il a su préserver au cours de son histoire, attache beaucoup de prix au respect et à la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, à l'échelle nationale et internationale, sur la base des principes de l'égalité et du respect de la dignité humaine et de la diversité.

Le Monténégro réaffirme sa volonté profonde de participer activement aux travaux des organes de l'Organisation qui ont pour mandat de mieux protéger les droits fondamentaux de tous, en premier lieu le Conseil des droits de l'homme. Nous réitérons notre attachement au principe selon lequel ces droits sont universels, inaliénables et indivisibles.

- Conformément à l'engagement pris dans sa constitution, le Monténégro est très attaché au développement durable qui, dans toutes ses dimensions, oriente et détermine sa stratégie nationale. Conscients de l'universalité du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, nous reconnaissons l'importance et l'obligation de contribuer le plus possible, par des efforts énergiques, à leur mise en œuvre mondiale afin de réaliser les objectifs de développement durable, de dignité humaine pour tous et d'élimination de l'extrême pauvreté dans le monde entier.
  - Le Monténégro continuera d'être un partenaire fiable et responsable de l'Organisation des Nations Unies et demeurera indéfectiblement dévoué aux activités visant à défendre les valeurs universelles et à réaliser nos objectifs communs.
-